c opt

L. 20450
H. 218

TRES-HVMBLE REMONSTRANCE AV TRES-CHRESTIEN ROY DE FRANCE ET DE Nauarre LOVYS XIII.

Pour l'Vnion des Princes, Pairs, Ducs, & Officiers de la Couronne, punition de ses subiects rebelles, Establissement d'vn bon & asseuré repos en son Royaume, au contentement de sa Maiesté, & soulagement de son peuple.

M. DC. XVI.

Case
F
39
.326
1616t

THE NEWBERRY
LIBRARY

47-2035

TRES-HVMBLE REMONSTRANCE AV TRES-CHRESTIEN ROY DE FRANCE ET DE Nauarre LOVYS XIII.

Pour l'Vnion des Princes, Pairs, Ducs, & Officiers de la Couronne, punition de ſes ſubiects rebelles, Eſtabliſſement d'vn bon & aſſeuré repos en ſon Royaume, au contentement de ſa Maieſté, & ſoulagement de ſon peuple.

SIRE,

Entre toutes les graces que les bons François, vos fideles ſubiets recognoiſſent auoir receu de la faueur de Dieu depuis pluſieurs annees, la naiſſance & nourriture de voſtre Majeſté doit tenir le premier rang: car elle ne nous a eſté donnee fortuitement, mais ordonnee, voire preordonnee de Dieu, par continuation, ſuitte, deſcente & generation des Roys, & auez eſté receu, nourry & eſleué parmy nous.

La crainte de Dieu eſtant (comme elle eſt) grauee dans l'ame de voſtre Majeſté, elle doit ſçauoir que l'vn des premiers mouuemens d'vn grand Roy, comme vous, SIRE, giſt en l'obſeruation de la Iuſtice, de laquelle vous eſtes debiteur enuers vos ſubiets, fondement aſſeuré de voſtre Eſtat. Ceſte Iuſtice doit eſtre par vous diſtribuee d'vne eſgale proportion enuers tous vos ſubiets tant grands que petits, ſelon leurs merites, & punir tres-griefuement ceux qui abuſent de leur grandeur, au preiudice des moindres. Seuerité qui

rendra voſtre Majeſté grandement aimable enuers tout voſtre peuple: mais auſſi en recompenſe de ceſte rigueur, vous deuez eſtre doux, gracieux & affable enuers ceux qui ont ceſt hõneur d'approcher voſtre perſonne ſacrée. Vn bon viſage, vne accolade de voſtre Majeſté enuers les Princes, grands Seigneurs, & autres de moindre qualité porte la pluſpart du temps vn acquit general de toutes les obligations que les ſubjets eſtiment leur eſtre deuës par le Prince.

Ces propoſitions bien meſnagées produiront vn autre grãd effect, qui eſt que combien que ſoyez tout puiſſant en voſtre Royaume, & que aucuns de ceux qui vous approchent, eſtiment voſtre volonté eſtre la loy meſme, voſtre Majeſté toutesfois iugera par vn inſtinct de nature, que cela ne s'entend pas de tout ce que voulez ou pouuez, mais ſeulement de tout ce que vous deuez iuſtement vouloir: Pource que la loy doit eſtre faicte afin de rẽdre en ſa perfection la choſe pour laquelle elle eſt baſtie, & non pour aſſouuir vn appetit deſordonné. Et en ceſt endroict, SIRE, vous deuez mettre vne forte barriere contre vous à voſtre opinion, à ce que ne couchiez en voſtre deuiſe, parce que vous le voulez, il eſt iuſte, mais bien que vous le voulez parce qu'il eſt iuſte. Ceſte belle & vertueuſe maxime formera en vous la loy de raiſon, non eſcripte en papier, ains formee dans voſtre cœur, qui vous fera iour & nuict perpetuelle compaignie, vous aduertira & parlera à vous en tout lieu, & en tout temps, & de quelle façon voſtre Majeſté doit gouuerner auec prudence moderée ſes ſubjets. Au reſte, SIRE, vous ſçaurez par pluſieurs exemples, que les Princes qui ſe ſont laiſſez emporter à la mercy de leurs propres paſſions, ayant faict ce qu'ils ne deuoient, il leur eſt arriué ce qu'ils nont voulu: & ſur tout il faut que voſtre Maje-

ſté face ce perpetuel iugement de ne ſeparer les affaires d'Eſtat d'auec celles de Dieu, qui doit eſtre la premiere & derniere butte de vos actions.

C'eſt à preſent, SIRE, que vous deuez commencer d'auoir vn ſoin exact, & diligent aux affaires, afin que eſtãt paruenu en vn aage plus meur, le trauail ne vous ſoit que ieu: l'œil du maiſtre rend le champ fertile & le cheual gras, ainſi la cognoiſſance que le Prince prend de ſes affaires, fait que ſes Cõſeillers les manient bien à poinct.

N'vſez point de prodigalité, ains d'vne ſage liberalité, digne d'vn grand Roy tel que vous eſtes, & repreſentez vous à toutes heures, que ſçachant vſer de ceſte vertu, & où, & comment, & quand il en eſt beſoin, le bienfaict retournera ſur vous, & plus de bien vous donnerez, & plus il vous en reuiendra.

Si vous ſouhaittez de plaire à Dieu, puis au peuple, dreſſez entierement voſtre eſprit à la clemence, dont vous auez vn merueilleux miroir & exemple deuant vos yeux par la memoire du feu Roy voſtre Pere de glorieuſe memoire. C'eſt vne grãde ſageſſe, & le propre d'vn grand cœur de clorre ſelon les rencontres l'œil aux offenſes qui luy ſont faictes parmy vn grand pouuoir, qui peut ſans controle ſe venger des plus petites: C'eſt la clemence, SIRE, qui vous fera vn iour dire & reputer le vray Pere du peuple.

Sur tout, SIRE, voſtre Majeſté doit prendre garde de ne commettre aucune choſe des-honneſte, & à preſent que vous commencez d'entrer en ce feu de ieuneſſe, que ne laiſſiez aller à toute bride voſtre volonté dedans la volupté, & que pouuant ce que vous voudrez, vous ne vouliez que ce que deurez; par ce que de la grande licence aux grands vices la pante eſt ſi doux coulante, que preſque elle eſt inſenſible, & vous com-

portant en la chasteté coniugale que deuez à la Royne vostre espouse, sans courir apres des amours estrangeres, vous en aurez de la gloire & de la louange: où au rebours (ce que Dieu ne vueille) si vous vsez mal de vostre toute puissance contre la chasteté, Dieu excitera sa colere contre vous. Encores que tout vice soit naturellement odieux à Dieu en toute personne, toutesfois il l'est plus particulierement au Prince, parce qu'il ne peche pas tant en soy, qu'en son exemple. Malheur sur celuy qui fait gloire de ce qu'il doit punir en autruy. Nos Historiens rapportent la remarquable chasteté de Louys VIII. l'vn de nos Roys & pere de S. Louys, qui ne cogneut iamais autre femme que la sienne, aussi ne faut il s'estonner si de ce sainct & sacré mariage (tel que nous esperons sera le vostre) nasquit ce grand & puissant Roy S. Louys vostre ayeul, qui par sa bonne vie a esté trouué digne & d'estre canonisé en terre, & de regner glorieusemẽt au Ciel. Ne croyez pas, SIRE, des flateurs qui vous pourront (peut estre) dire que tout vous est permis sans exception. Il n'y a rien qui fasche tant vn hõme qui a le cœur en bon lieu, de quelque haute, mediocre, ou basse condition qu'il soit, que quand l'on luy soüille son lict: & vne telle iniure faicte à vn particulier engendre dans son ame vne viue resolutiõ de vengeance, qui va quelquesfois à la ruine & desolation de l'Estat. Rodrigo Roy d'Espagne perdit son Estat pour vn pareil acte, & plusieurs Roys & Princes pour s'estre portez à des pareilles violences, en ont perdu non seulement leurs Estats, mais encor la vie.

Vous vous garderez pareillement, SIRE, des effects de l'auarice, qui est vn peché qui ne produict en soy qu'vn mespris de Dieu, auec vne volonté absoluë de rendre toutes choses venales, à la destruction de vo-

ſtre Royaume & de voſtre pauure peuple.

Que voſtre inclination ne vous porte iamais aux choſes violentes, & ſouuenez vous, SIRE, que la cruauté eſt indigne d'vn eſprit ſi benin, comme doit eſtre celuy d'vn Roy, & que le Prince qui en eſt entaché n'a rien de l'homme que la figure: c'eſt vn vice grandement à redouter en la perſonne d'vn Roy, car il eſt en luy, comme l'auarice aux vieillards, qui croiſt touſjours ſans eſperance de diminution.

Voila en effect les vices qui doiuent eſtre bannis de la perſonne ſacrée de voſtre Majeſté, comme tous ſes bons ſubiets le deſirent, & eſpandent tous leurs vœux & prieres, à ce que ſoyez agreable à la diuine Majeſté, ſans la faueur & grace de laquelle, ny vous, ny voſtre Royaume ne peuuent longuement durer.

Ce n'eſt pas aſſez, SIRE, que vous ſoyez (comme vous eſtes graces à Dieu) vn Prince accomply en toutes ſortes de vertus, car le moindre de vos ſubiets doit auoir ces qualitez là, pour eſtre aggreable à Dieu: Mais il faut outre cela que vous mettiez la main à l'œuure pour la gueriſon & reformatiõ de voſtre Eſtat qui eſt grãdement malade, & d'autant plus eſt-il proche de ſa ruine, qu'il ne ſent point ſa maladie, & qu'il y en a qui vous font croire que tout ſe porte biẽ. Pour remettre les choſes en bonne ordre, ce qui vous doit eſtre plus recommandé, c'eſt l'vnion des Princes de voſtre ſang, des autres Princes, Ducs, Pairs & Officiers de la Couronne, des grands Seigneurs, & puis du peuple, quãd le tout ſera vny, il n'y a Puiſſance quelle qu'elle ſoit qui oſe entreprendre d'attaquer cet Eſtat ſans ſa ruine certaine. Cet Eſtat eſt ny plus ny moins que le corps humain, lequel par l'accord & harmonie des quatre humeurs vit longuement, mais auſſi toſt que l'vne de ces qualitez veut enjamber ſur l'autre, le

corps tombe dans les maladies, & de là s'en va à la mort. Pour entretenir l'vnion, faictes que les Princes & grands Seigneurs soient appellez au Conseil des affaires qui regardent l'Estat, & que plus ils tirēt leurs extractions de grand lieu, plus aussi qu'en memoire de leurs Ancestres, & de leur vertu ils ayent de preseance & de prerogatiue, & des plus grands allez à ceux qui tiennent les second & troisiesme rangs, & puis descendez iusques aux moindres, & ainsi gratifiez chacun selō le merite des charges & dignitez du Royaume, qui ne doiuēt estre affectées qu'aux vrais & naturels François, à l'exemple des Potentats & Republiques d'Italie, qui ne bailleroiēt pas à vn Estranger seulement vn office de Sergent: tant s'en faut qu'ils leur vouluſſent bailler les principales charges, & Gouuernements. Il est vray qu'en la distribution des charges il ne faut point que les flatteries, les rapports, & les enuies tiennēt aucun lieu, de crainte qu'elles ne vous facent paroistre la chose tout autre qu'elle n'est. Le meilleur & plus salutaire aduis vous viendra de la voix cōmune du peuple, c'est, dit-on, la voix de Dieu, quand ie dis la voix du peuple, ie parle du Clergé où sont les plus sages & sçauans de France; de la Noblesse, d'où depend la force; du tiers Estat entremeslé d'vn grand nombre de gens de sçauoir & de vertu tant de longue que courte robbe.

Pour appaiser & destourner le courroux de Dieu extremement courroucé contre ce Royaume pour les grands abus & maluersations qui se commettent tant au ministere de l'Egliſe, qu'en l'administration de la Iustice, nommez aux Prelatures personnages de doctrine & saincte vie, qui facent selon le deub de leurs charges & de vos Edicts, residence ordinaire sur leurs Benefices, pour l'edification de tout le peuple.

Pouruoyez

Pouruoyez aux Offices de personnes de sçauoir, de merite & de preud'hommie, gens vertueux, amateurs du public, & non subjets à l'auarice. Ne rompez & enfraignez l'authorité des saincts loix, & faicts, SIRE, que la iustice soit rendue à tous esgalement. Tout ainsi qu'au corps humain la nature depart à chasque membre autant de nourriture qu'il luy faut, sans permettre que l'vn sur l'autre vsurpe rien de l'alimẽt cõmun: Ainsi deuez vous d'vne mesme balance maintenir tous vos subjets, gardant que la substance de l'vn ne passe en l'autre, afin que d'vn poids egal, le corps vniuersel soit entretenu : Et souuenez vous que le moindre du Royaume est aussi bien vostre subiect que le plus opulẽt & le plus esleué en dignité. Et parce en la charge que tenez, vous luy deuez toute sẽblable iustice: & souuenez vous, SIRE, que Dieu est par dessus vous, & que tel que vous vous monstrerez enuers le peuple, aussi se mõstrera-il enuers vous. Et sur tout, SIRE, souuenez vous, (s'il vous plaist) que vos Cours de Parlement sont les pieces fondamẽtales de l'Estat, par lesquelles nos Roys ont heureusemẽt perpetué leur Royaume de pere en fils iusqu'à V. M. partant vous deuez vous estudier au soustenement de ces Compagnies, parce que ce sont les principales armes par lesquelles V. M. & son Royaume seront conseruez contre tous ceux qui se flattans par leur ambition particuliere ont faict ce que nous voyons, au grand regret de vostre Majesté, & de tous ses bons subjets.

Vous estes supplié, SIRE, de pouruoir aux plaintes cõmunes, & trop veritables de la vexation du peuple par nouueaux tributs, impost, subsides, gabelles, daces, creations d'Offices, partis, & autres semblables maux, & si pour vos affaires presents, vous ne le pouuez soulager, du moins ne luy augmentez point les

charges par nouuelles impoſitions, veu meſmes que le commerce eſt perdu & ruiné, & que de iour à autre les meilleures familles de voſtre Royaume ſe ruinẽt, & attirent apres elles la deſolation d'vne infinité de peuple. L'on dit (& il eſt vrai) qu'il n'y eut iamais tant d'argent comptant en France qu'il y en a: mais le mal eſt qu'il y en a, qui pour s'agrandir & pour fournir à leur luxe & ambition ont eſpuiſé la ſubſtance du peuple, & vn petit nombre s'eſt enrichy de ce dont pluſieurs deuroient viure.

Et eſt le mal de l'ambition & du luxe venu en tels termes, qu'on ne void & entend parler en pluſieurs maiſons, qui ne ſont de la qualité requiſe, que de Secretaires, Argentiers, Maiſtres d'Hoſtels, Cuiſiniers, valets de Chambre & Cochers, & n'y reſte plus qu'vne Chappelle de Muſique, & de ſe faire ſeruir par quartier pour eſtre de petits Roys: le ſurplus de leur deſpenſe va de meſme: on eſt iournellemẽt en feſtins & banquets, ce n'eſt que velours, que ſoye, que chiquetage, que cotillons, que clinquants, que chamarrures & broderies, qu'affiquets, carcãs, perles, & pierreries, eux & leurs enfans veſtus comme des Princes, & leurs fẽmes habillées comme des Princeſſes. Bref c'eſt pitié, SIRE, de voir telles gens ſe pennader, & viure en continuelle ioye parmy tant de calamitez & pauuretez dont le peuple eſt affligé, ſans auoir ſoucy, ſinon de s'attiffer & ſe parer, principalement les femmes, & les hommes à s'employer en l'eſtabliſſement de telle maniere de viure, & prendre leur part de tels eſbats & voluptez, pour ſeruir à leurs femmes, que iuſtement ils appellent leurs maiſtreſſes.

Si en ceſte eſpece d'excés quelqu'vn doit eſtre excuſé, ce ſont les Princes & grands Seigneurs de voſtre Cour & de voſtre Royaume, SIRE, auſquels l'opulen-

ce eſt plus ſeante qu'en nul autre. Mais elle eſt intolerable en des maiſons de Threſoriers, de Receueurs, d'Aduocats, de Procureurs, d'Huiſſiers, de Bourgeois, de Banquiers, de Marchands, & de Partiſans: Car ce n'eſt leur eſtat de viure ainſi, ils doiuent viure autrement, & par l'exemple de leur modeſtie ſeruir de lumiere aux plus petits, de la ruyne & ſcandale deſquels ils ſont cauſe, en ce que tous n'eſtãs pas auſſi riches les vns que les autres, chacun a neantmoins du cœur egalement, en ſorte que pour fournir à telles deſpenſes, il en faut trouuer de quelque part qu'il vienne, & prendre comme l'on dict à dextre & à ſeneſtre, d'où viennent infinies iniuſtices, larrecins & trõperies: De là il s'enſuit que le grand ſe deſbordant, le mediocre le veut imiter en ce qu'il peut, le plus petit Marchãd & Artiſan en veut faire de meſme, ainſi le luxe & la pompe eſt reſpandue vniuerſellemẽt en tous eſtats, & n'y a que les ſages (qui ſont en petit nombre) leſquels s'en defendent, & par prudence ſçauent reſiſter à ceſte tẽtation. S'il n'y auoit que ceux qui ſe ſont enrichis (cõme i'ay dict) qui contribuaſſent aux charges, le mal ſeroit tolerable, mais l'on enueloppe l'innocent & le coulpable, & leur fait on faire naufrage enſemble. C'eſt pourquoy, SIRE, vous deuez & (nous l'eſperõs) traicter vos ſubiets à la façon des Abeilles, c'eſt à dire ne leur oſter le miel & la cire, & ne permettre que les vns regorgẽt de biens, & de cõmoditez par voyes iniuſtes, & les autres ſoient du tout miſerables. Le peuple eſt le nourricier, qui par ſon penible exercice entretient & fait viure le reſte du Royaume en repos. De luy vient le traffic, l'or, l'argent, & les Richeſſes: C'eſt luy qui paye les tailles, les ſubſides & impoſitions, c'eſt vne ſource qui decoule inceſſamment ſans iamais tarir. Si le peuple ceſſe ſon trauail,

tout le corps de l'Estat perira. Si vous desirez conser-
uer le Royaume, il est besoin de conseruer le peuple
& l'accõmoder: car s'il est trop haraſſé, il fera comme
ceux qui agitez d'vne fieure chaude, se tournẽt incef-
ſamment, ſans pouuoir trouuer vn coſté ſur lequel ils
puiſſent repoſer, & de là viennent les maledictions &
les ſouſleuemẽts, cauſes du bouleuerſemẽt des Eſtats;
parce que l'oppreſſion faict crier le peuple, & luy faict
croire que ſon ſalut eſt, de n'eſperer aucun ſalut. Et
partant, SIRE, de la bien aiſance de voſtre peuple de-
pendra le bon heur & felicité de V. M. & de ſon Roy-
aume, & tel que ſera le peuple tel ſera le Roy, l'ame
ordinairement ſe reſſent de la ſanté ou de la maladie
du corps. Si voſtre peuple eſt pauure, vous ſerez vn
pauure Roy, encores que voſtre Baſtille fuſt auſſi plei-
ne d'or & d'argent qu'elle eſtoit du temps du feu Roy
voſtre pere, voire quand dans icelle il y auroit autant
de Threſors qu'en auoit Creſus. SIRE, voulez vous
qu'il vous ayme & cheriſſe? faictes luy du bien, car
qui le traicte mal, il aduient qu'il a le commandement
des corps, & non celuy des courages. Soyez donc pen-
dant voſtre regne (que nous ſouhaittons eſtre long &
pacifique) ſemblable à vne belle & grande riuiere
courante, qui porte proffit à chacun. Le fruict que
recueillerez du bon traictement que vous aurez ſemé
en luy ſera d'vne merueilleuſe force: car de là en auant
il ne reſpirera que par les biens faicts de voſtre Maje-
ſté, qui vous ſera vn moyen pour aller au deuant des
deſſeins de tous remueurs d'Eſtat, qui ne peuuent rien
que par luy, ainſi qu'il s'eſt veu aux guerres paſſees, &
qui ſe void encor en ceſte-cy.

Oſtez le peuple à ces Broüillons, vous les rendez
nuds & vuydes de toutes forces, & oppoſez leur vn
peuple bien traicté de ſon Roy, vn peuple deſchargé

de tous extraordinaires impoſts, l'experience vous apprendra, SIRE, que de pieds, de mains, & de cœur il eſtouffera toutes leurs entrepriſes de leur naiſſance. Et ie prie Dieu, SIRE, que la meſme experience des guerres paſſees ne nous face iamais voir ce que peut vn peuple mal content, lié auec l'ambition des Grands, qui ne remuent les opinions des ſubjets cõtre leur Prince, que ſous le maſque du bien public, dont par effect ils ſont les premiers corrupteurs.

Apres que voſtre Majeſté aura gratifié ſon peuple de tous ces impoſts & ſubſides extraordinaires, qui l'ont tant affligé du paſſé, tenez compte, SIRE, du nombre des Prouinces de ce Royaume, & de la quantité que chacune contribue des tailles, impoſts, daces, gabelles, aides, tributs & autres reuenus publics, pour ſçauoir certainemeut ce qui ſe leue ſur le peuple par chacun an, puis faictes examiner en voſtre preſence à combien annuellement peuuent reuenir les penſions, rentes, gages d'Officiers, payements de la gendarmerie, & autre deſpenſe qu'il faut faire pour l'entretenement de voſtre grandeur Royale, afin que par vne bonne œconomie vos finances ſoyent reglées, en ſorte que les glueuſes mains de quelques vns ne puiſſent retenir les deniers qui doiuent venir de net dans vos coffres. La recepte & deſpenſe veuë & ſceuë au vray, faites (s'il vous plaiſt) que la deſpenſe tant ordinaire qu'extraordinaire du Royaume, pour le rendre durable, ne ſurmonte voſtre reuenu, car ſi la deſpenſe excede le reuenu, cela veut dire, qu'il ne peut gueres durer.

N'entreprenez aucune guerre ny ciuile, ny eſtrangere ſi vous n'y eſtes forcé. De toutes les guerres la ciuile eſt la plus dangereuſe, cõme vne partie de vos Prouinces l'ont experimẽté, & experimentent enco-

res à l'ocasion de ce dernier sousleuement, malgré lequel vous triõpherez de ceux qui sous des pretextes plausibles veulent assouuir leur ambition aux despens de vos subjets, qui n'ont iamais veu les trois ou quatre qui seruent de pretexte à la derniere prinse des armes, estant cest affaire icy vn Procez, dont les despens tomberont sur vous, & sur vostre peuple. D'autant que pour fournir aux frais, & defendre V. M. comme nous sommes tenus de faire, & employer non seulement les biens, mais aussi la vie, il faudra par necessité espuiser le peuple de ce qui luy reste de sang & de substance, & rendre par ce moyen les champs sans labeur, le pauure sans pain, le riche sans moyẽs, & en fin cest Estat à sõ dernier periode, si Dieu n'y met la main.

Pour soulager vostre peuple en ceste occurrence, & d'autant diminuer les charges que V. M. (si la guerre dure) pourroit mettre sur vos subjets, ce seroit bien la raison que les particuliers qui se sont engraissez de vos deniers, & de la substãce du peuple, & qui se sont donnez au cœur ioye de vos finances, missent la main à la bourse à bon escient, & en ceste necessité vous secourussent du vostre, & fissent paroir que la reserue qu'ils ont faicte ne vous est infructueuse. C'est chose qu'ils vous doiuent, & en meilleure occasion ne les sçauroient-ils employer: car de charger le peuple par nouuelles impositiõs, & Edicts, cela sera trouué mauuais, si ceux qui se sont enrichis à vos despens ne contribuent de leur part à supporter le fais de ceste guerre. Et où ils voudront faire les retifs pour mettre la main à l'escarcelle, faictes faire recherche de leurs moyẽs, & vo⁹ en aydez à vostre besoin, puis qu'en cas de necessité tous les subjets sont tenus chacun à leur pouuoir d'ayder leur Prince, principalemẽt ceux qui ont profité du sang du peuple, & par vne bõne guer-

re achepter la tranquilité publicque. Du regne du Roy Iean, la France auoit esté trauaillée par Charles Roy de Nauarre surnommé le Mauuuais, qui attira par ses menées, & sous couleur de ce beau manteau de Reformation les Anglois en France, qui occasiõna la bataille de Poictiers où le Roy fut prins & mené prisonnier en Angleterre. Ce fut en ceste affliction que pour sortir le Roy de captiuité & payer sa rançon, les Dames, Damoyselles & Bourgeoises de France vendirẽt leurs bagues & ioyaux, tant fust grande l'amitié & le respect des François enuers leur Roy. Dieu vous vueille, & nous aussi, SIRE, preseruer d'vn tel accident: mais biẽ vous diray-ie, que si les bagues, perles, carcãs, colliers, & autres ioyaux qui sont és mains de plusieurs qui ne sont de la qualité requise pour les porter estoient estimées, il s'en trouueroit assez pour soudoyer quatre ans vne armée de cinquante mil hommes, sans que vostre pauure peuple en fust incommodé. Et c'est vne grand' pitié, SIRE, de voir en vostre ville de Paris, & autres bonnes villes de vostre Royaume des femmes d'Aduocats, de Procureurs, d'Huissiers, de Marchands & Artisans porter des perles au col, qui n'appartiennent qu'aux grandes Dames & aux femmes des Presidents, Maistres des Requestes, Conseillers, & autres Officiers releuez, tant de vos Conseils, Cours Souueraines, que des Sieges Presidiaux; & en est on venu iusques là, que dans vostre ville de Paris on dict publiquement que c'est à faire aux femmes des Cordõniers & des Tailleurs, de porter des chaines d'or au col; & n'y a pas long temps qu'vne Merciere du Palais donna quatre mille escus d'vn Diamãt, ce que plusieurs Seigneurs de France qui ont les vingt & trente mille liures de rente ne voudroient pas auoir faict. L'on a faict plusieurs Edicts pour le retranchemẽt de telles super-

fluitez, il ne reste plus, SIRE, qu'à les faire obseruer. On s'estonnoit de ce que du temps du Roy Henry III. il y auoit cinq cents Carosses à Paris, si ce Prince viuoit, que diroit-il d'y en voir cinq mille, dont le denombrement fust baillé à V. M. lors qu'elle partit de Paris pour son voyage de Guyenne? & vous mesmes, SIRE, distes que vous vous seruiriez des cheuaux, s'il en estoit besoin, & que à deux cheuaux pour Carosse vous faisiez estat d'en auoir dix mille. Et si ceux ausquels il n'appartient pas d'aller en Carosse estoient cottisez à vous en payer tribut, V. M. feroit vn fonds de deniers qui ne seroit pas petit, & soulageroit d'autant vostre peuple.

A ceux qui sous pretexte de reformation, ou du bien public troublent le repos de vostre Royaume, ruinent vos subiets, & n'obeissent à vos Edicts & Declarations, il leur faut opposer la force & l'authorité, & tant vos subiets Catholiques, que ceux de la Religion pretenduë reformée, qui ne se departiront de toutes ligues & associations, qui sont contraires à vostre seruice, doiuent estre poursuiuis pour arrester le cours d'vn tel mal'heur, autrement il embrasera les quatre coings & le milieu de la Frãce. La medecine premiere sortira des Cours Souueraines, & c'est en quoy vous cognoistrez de quel poids & necessité elles sont, par l'Arrest desquelles ceux-là seront declarez criminels de leze Majesté, & tout d'vne suitte dõnerez la force pour l'executer auec le fer & le feu, & les suiure d'vne telle ardeur, qu'ils soient inuestis en quelques places qu'ils se rẽferment, & que là sans les receuoir à mercy, ils soient pris, afin que par leurs testes le reste de la France soit destourné de penser seulement à tõber de là en auant en vne si lourde faute, & que de leurs cendres on en face vne medecine à la posterité. Et que tous ceux qui tiendront

dront les chãps, & porteront les armes, & enroollerõt des hommes ſans commiſſion de V.M. ſeellées de ſon grand Seau, ſoient taillez en pieces, employant pour cet effect le menu peuple des champs pour leur courir ſus à ſon de Tocſin, afin qu'ils ne s'aſſemblent, le tout neantmoins auec le commãdement des Gouuerneurs & Lieutenants Generaux de vos Prouinces.

Permettez, SIRE, à ceux de la Religion pretendue Reformée qui ſe maintiendront en voſtre obeyſſance le libre exercice de leur Religion, les Chambres de l'Edict, & les villes qui leur ont eſté accordées pour leur ſeureté, & ne faictes aucune breſche à l'Edict de Nantes, & Declaratiõs faictes en ſuitte. Nous deurions bien tous ſouhaitter qu'il n'y euſt que la Religion ancienne, qui eſt la Catholique, Apoſtolique Romaine, en laquelle nous auons eſté baptiſez, nourris & eſleuez, hors laquelle n'y a aucun ſalut: mais les maux paſſez qui ont preſque mené la France à ſa derniere fin, doiuent nous apprendre clairement les malheurs qui nous tallonnent, ſi la meſme maxime que le feu Roy a eſtablie n'eſt inuiolablement gardée. Faictes leur cognoiſtre, SIRE, par l'eſtroite obſeruatiõ de ceſt Edict, que les terreurs que l'on a imprimé à quelques vns d'entre eux qu'à l'occaſion de voſtre Mariage on les vouloit exterminer, ſont vrayemẽt terreurs paniques. Ceſt Edict eſtant entretenu en tous ſes poincts, il ne faut pas auoir peur que le parti en General entreprẽne aucune choſe au bien de voſtre ſeruice.

Vous ſçauez, SIRE, les proteſtations que vous a faictes l'vn des principaux d'entre eux, & lequel par ſa valeur & fidelité fut tant aymé du feu Roy voſtre Pere, qu'il le fit Mareſchal de France, & luy donna le Gouuernement d'vne Prouince affectée au premier enfant maſle du Roy à l'inſtant de ſa naiſſance. Et que

si quelques vns se portent au delà de leur deuoir, il a de quoy les faire obeyr.

Appellez prés de vous, SIRE, tous les Princes, Gouuerneurs Generaux, & vn ou deux Seigneurs de chaque Prouince, donnez leur des pensions afin qu'ils s'y puissent entretenir, & leur faictes selon leurs qualitez également caresses, pour euiter la ialousie mere des diuisions & partialitez. Le bien & les faueurs qu'ils receuront de vous leur accroistra l'enuie & le desir qu'ils ont au bien de vostre seruice, & chacun en sa Prouince dissipera toutes les praticques qui peuuent naistre contre le seruice de vostre Majesté.

Conseruez vous, SIRE, en bonnne amitié & intelligence auec nostre S. Pere le Pape, & le S. Siege Apostolique, auec le Roy d'Espagne vostre beau Pere, & qui apres vous est le plus grand Roy Chrestien que la terre porte. Cõseruez vous pareillemẽt auec l'Empereur, le Roy d'Angleterre, l'Archiduc, les Princes d'Allemagne, les Suisses, les Potẽtats & Republiques d'Italie, & auec tous les autres alliez & confederez de ceste Monarchie. Ce vous sera vn moyen pour auoir la paix en vostre Royaume, quand vous serez asseuré que vos voisins ne tramerõt aucune entreprinse contre vous & vostre Estat.

Maintenez aux bonnes villes de vostre Royaume leurs priuileges libres, signãment les electiõs des Preuosts des Marchands, Escheuins, Consuls, Maires, Viguiers, Capitouls & Iurats, sans permettre que l'on entre ausdites charges par brigues & faueurs, cõme il s'est faict iusques icy vn peu trop licencieusement.

Entretenez souuent, SIRE, vos bonnes villes par lettres, en leur faisant souuent sentir le desir que vous auez de les soulager, & qu'elles se dõnent bien de garde de se laisser surprendre aux faux bruicts que quel-

dront les chãps, & potteront les armes, & enroollerõt des hommes ſans commiſſion de V.M. ſeellées de ſon grand Seau, ſoient taillez en pieces, employant pour cet effect le menu peuple des champs pour leur courir ſus à ſon de Tocſin, afin qu'ils ne s'aſſemblent, le tout neantmoins auec le commãdement des Gouuerneurs & Lieutenants Generaux de vos Prouinces.

Permettez, SIRE, à ceux de la Religion pretendue Reformée qui ſe maintiendront en voſtre obeyſſance le libre exercice de leur Religion, les Chambres de l'Edict, & les villes qui leur ont eſté accordées pour leur ſeureté, & ne faictes aucune breſche à l'Edict de Nantes, & Declaratiõs faictes en ſuitte. Nous deurions bien tous ſouhaitter qu'il n'y euſt que la Religion ancienne, qui eſt la Catholique, Apoſtolique Romaine, en laquelle nous auons eſté baptiſez, nourris & eſleuez, hors laquelle n'y a aucun ſalut: mais les maux paſſez qui ont preſque mené la France à ſa derniere fin, doiuent nous apprendre clairement les malheurs qui nous tallonnent, ſi la meſme maxime que le feu Roy a eſtablie n'eſt inuiolablement gardée. Faictes leur cognoiſtre, SIRE, par l'eſtroite obſeruatiõ de ceſt Edict, que les terreurs que l'on a imprimé à quelques vns d'entre eux qu'à l'occaſion de voſtre Mariage on les vouloit exterminer, ſont vrayemẽt terreurs paniques. Ceſt Edict eſtant entretenu en tous ſes poincts, il ne faut pas auoir peur que le parti en General entreprẽne aucune choſe au bien de voſtre ſeruice.

Vous ſçauez, SIRE, les proteſtations que vous a faictes l'vn des principaux d'entre eux, & lequel par ſa valeur & fidelité fut tant aymé du feu Roy voſtre Pere, qu'il le fit Mareſchal de France, & luy donna le Gouuernement d'vne Prouince affectée au premier enfant maſle du Roy à l'inſtant de ſa naiſſance. Et que

si quelques vns se portent au delà de leur deuoir, il a de quoy les faire obeyr.

Appellez prés de vous, SIRE, tous les Princes, Gouuerneurs Generaux, & vn ou deux Seigneurs de chaque Prouince, donnez leur des pensions afin qu'ils s'y puissent entretenir, & leur faictes selon leurs qualitez egalement caresses, pour euiter la ialousie mere des diuisions & partialitez. Le bien & les faueurs qu'ils receuront de vous leur accroistra l'enuie & le desir qu'ils ont au bien de vostre seruice, & chacun en sa Prouince dissipera toutes les praticques qui peuuent naistre contre le seruice de vostre Majesté.

Conseruez vous, SIRE, en bonnne amitié & intelligence auec nostre S. Pere le Pape, & le S. Siege Apostolique, auec le Roy d'Espagne vostre beau Pere, & qui apres vous est le plus grand Roy Chrestien que la terre porte. Cõseruez vous pareillemẽt auec l'Empereur, le Roy d'Angleterre, l'Archiduc, les Princes d'Allemagne, les Suisses, les Potẽtats & Republiques d'Italie, & auec tous les autres alliez & confederez de ceste Monarchie. Ce vous sera vn moyen pour auoir la paix en vostre Royaume, quand vous serez asseuré que vos voisins ne tramerõt aucune entreprinse contre vous & vostre Estat.

Maintenez aux bonnes villes de vostre Royaume leurs priuileges libres, signãment les electiõs des Preuosts des Marchands, Escheuins, Consuls, Maires, Viguiers, Capitouls & Iurats, sans permettre que l'on entre ausdites charges par brigues & faueurs, cõme il s'est faict iusques icy vn peu trop licencieusement.

Entretenez souuent, SIRE, vos bonnes villes par lettres, en leur faisant souuent sentir le desir que vous auez de les soulager, & qu'elles se dõnent bien de garde de se laisser surprendre aux faux bruicts que quel-

ques meschants pourroient estaler pour veritables, qui ne seruiroient que de comble à leurs mal'heurs.

Que celuy de vos subiets soit Ecclesiastique, Gentil-homme, ou autre du peuple qui voudra parler à vous, s'y addresse sans aucun entremetteur, afin que l'obligation entiere vous en demeure: pour ceste effect ordonnez iours certains, ausquels chacun puisse auoir libre accez à V. M. assisté de tels Seigneurs qu'il vous plaira, pour vous faire ses plainctes & remonstrances, afin qu'entendiez les choses selon leur naturel, sans qu'on leur face prendre autre visage. Car passer par la misericorde de ceux qui ayent la liberté de donner ou refuser l'entrée à ceux qui se veulent plaindre, c'est vendre les parfums des Princes, aux despens de leur reputation & grandeur.

Sur tout gardez, SIRE, d'vser simplement de vostre Conseil, au maniement de ce grand Royaume, conseillez vous premierement auec Dieu, & qu'il soit le fanal de vos actions. Que l'on apporte pour la conseruation de l'Estat tãt de maximes d'Estat que l'on voudra, c'est vne prudence vaine si Dieu n'est de la partie. Prenez aduis de personnes experimẽtées en plusieurs choses, qui soyent remplis de discretion, d'aage & de preud'hommie, qui n'ayent rien en l'ame que la vieillesse n'aye rẽdu meur, graue, constant & reposé: le cõseil des ieunes est aucunefois bõ, mais celuy des vieux est communemẽt meilleur: & sur tout trauillez soigneusemẽt, SIRE, à recognoistre ceux desquels vous prendrez Conseil, car souuent sous le voile de probité est cachee vne desloyauté: & vaudroit beaucoup mieux au peuple d'auoir vn mauuais Prince qui eust vn bon Conseil, que d'auoir vn Prince bõ, & vn mauuais Conseil. Dieu nous preserue de ces deux extremitez, & donne à vostre Majesté la sagesse de Salomon,

la pieté de S. Louys, l'aage de Nestor, vn bon & sage Conseil, vn Regne pacifique & accõpagné d'vne heureuse & florissante lignée, & apres les deux Coronnes de France & de Nauarre, qui enuirõnent maintenant le chef de vostre Majesté, & qu'au bout d'vne longue suitte d'annees, & au mesme instant que le Dauphin que Dieu vous donnera, se mettra çà bas en vostre place, vous donner la troisiesme Coronne au Royaume des bien-heureux.

FIN.

ques meschants pourroient estaler pour veritables, qui ne seruiroient que de comble à leurs mal'heurs.

Que celuy de vos subiets soit Ecclesiastique, Gentil-homme, ou autre du peuple qui voudra parler à vous, s'y addresse sans aucun entremetteur, afin que l'obligation entiere vous en demeure: pour ceste effect ordonnez iours certains, ausquels chacun puisse auoir libre accez à V. M. assisté de tels Seigneurs qu'il vous plaira, pour vous faire ses plainctes & remonstrances, afin qu'entendiez les choses selon leur naturel, sans qu'on leur face prendre autre visage. Car passer par la misericorde de ceux qui ayent la liberté de donner ou refuser l'entrée à ceux qui se veulent plaindre, c'est vendre les parfums des Princes, aux despens de leur reputation & grandeur.

Sur tout gardez, SIRE, d'vser simplement de vostre Conseil, au maniement de ce grand Royaume, conseillez vous premierement auec Dieu, & qu'il soit le fanal de vos actions. Que l'on apporte pour la conseruation de l'Estat tãt de maximes d'Estat que l'on voudra, c'est vne prudence vaine si Dieu n'est de la partie. Prenez aduis de personnes experimẽtées en plusieurs choses, qui soyent remplis de discretion, d'aage & de preud'hommie, qui n'ayent rien en l'ame que la vieillesse n'aye rẽdu meur, graue, constant & reposé: le cõseil des ieunes est aucunefois bõ, mais celuy des vieux est communemẽt meilleur: & sur tout trauaillez soigneusemẽt, SIRE, à recognoistre ceux desquels vous prendrez Conseil, car souuent sous le voile de probité est cachee vne desloyauté: & vaudroit beaucoup mieux au peuple d'auoir vn mauuais Prince qui eust vn bon Conseil, que d'auoir vn Prince bõ, & vn mauuais Conseil. Dieu nous preserue de ces deux extremitez, & donne à vostre Majesté la sagesse de Salomon,

la pieté de S. Louys, l'aage de Nestor, vn bon & sage Conseil, vn Regne pacifique & accõpagné d'vne heureuse & florissante lignée, & apres les deux Coronnes de France & de Nauarre, qui enuirõnent maintenant le chef de vostre Majesté, & qu'au bout d'vne longue suitte d'annees, & au mesme instant que le Dauphin que Dieu vous donnera, se mettra ça bas en vostre place, vous donner la troisiesme Coronne au Royaume des bien-heureux.

FIN.